

REGLEMENT PARTICULIER FOOLZMANIA ENDURANCE

20 et 21 juillet 2013

(Epreuve comptant pour le Championnat Grand Est)

Article 1 : L' Association Sportive du Domaine de Foolz affiliée FFM sous le N°C 2523 et Compéquad organisent une endurance Quad sport qui se déroulera les:

20 et 21 Juillet 2013 sur le terrain du Domaine de Foolz à Bourguignons 10

Ces épreuves se disputent par équipe de 2 pilotes et 1ou 2 quads d'une cylindrée minimum de 250cm³ et 1000 cm³ maximum. Elles sont organisées conformément aux prescriptions du règlement national de la F.F.M aux clauses de l'endurance Tout Terrain et du présent règlement particulier.

Le circuit aura une longueur d'environ 3.5 km, y compris la zone des stands. La largeur de la piste sera de 5 à 12 mètres de large. L'épreuve est déclarée à la F.F.M en catégorie nationale.

L'endurance de Quad est une épreuve sur invitation.

Les droits d'engagement sont fixés à 260 euros par équipage

Les chèques devront être libellés au nom de l'Association Sportive du Domaine de Foolz

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte par l'organisation. Les engagements seront limités à 100 équipes.

Ils devront être expédiés à l'adresse ci dessous :

ASSOCIATION SPORTIVE DU DOMAINE DE FOOLZ 10110 BOURGUIGNONS

Chaque pilote doit être en possession d'une licence F.F.M, **NCA/NCB**. Les licences une épreuve sont autorisées au prix de 59 Euros et seront délivrées lors des vérifications administratives sur présentation du CASM ou permis de conduire validé depuis plus de 2 ans, ainsi que du certificat médical de moins de 3 mois. Les pilotes qui ne rempliront pas les conditions ci-dessus ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Article 2. HORAIRES

Vendredi 19 juillet: 14 h 00 à 20 h 00 Contrôles Administratifs et Techniques

Samedi 20 juillet: 8 h 00 à 10 h 30 Contrôle Administratifs et Techniques
11 h 00 à 11 h 45 : 10 minutes Essais libres & 35 minutes d'Essais chronométrés
17 h 00 à 20 h 00 : 1ère Manche Quad Sport

Dimanche 21 juillet: 14 h 30 17 h 30 2ème Manche Quad Sport

Article 3. L'épreuve d'endurance de Quads se disputera par équipe de 2 pilotes et 1 ou 2 Quads portant le même numéro de course.

Le parcours : il sera d'environ 3.5 km constitué d'une partie cross et une partie prairie

Article 4. Transpondeur.

Un seul transpondeur par équipe sera remis contre un chèque de 200 €, lors de tous changements de pilote il devra être obligatoirement procédé au changement de transpondeur. Tout pilote qui reprendra la piste sans transpondeur devra impérativement rentrer au stand sous les ordres de la direction de course pour mettre son transpondeur et l'équipe se verra appliquer une pénalité de 2 minutes. En cas de panne sur la piste le pilote devra remmener à pied le transpondeur à son coéquipier qui seulement pourra repartir, toute équipe qui ne respectera pas ce point de règlement sera exclu sur le champ.

Article 5. Changement de pilote : Tout changement de pilote ne devra s'effectuer que dans les stands

Article 6. Les Quads : Ils devront porter impérativement 2 plaques une à l'arrière et une à l'avant, Avec fond blanc numéro noir. La plaque arrière devra être installée sur la boucle arrière dans le sens de la largeur. Le montage devra être souple.

Les dimensions des plaques devront être de 28 cm de long et 23 cm de haut.

*Ils devront être équipés de nerf-bar qui remonteront jusqu'au niveau du garde boue arrière.
Tous les quads devront être équipés d'un coupe circuit bracelet se reliant au pilote. Un feu arrière additionnel devra être installé sur tous les Quads (type VTT)*

Contrôle sonore : Conformément aux normes F.I.M il sera limité à 94 décibels. Tous Quads dépassant cette limite ne se verra pas autorisé à prendre le départ. Au cours de l'épreuve toute machine ne respectant pas cette norme sera mise hors course.

Article 7. CATEGORIES :

Classement scratch :

- NCB
- Vétéran
- Féminine (Réservé aux équipages entièrement féminins.)
- Jeunes moins 18 ans (Réservé aux moins de 18 ans)

Article 8 : ESSAIS

Un tour de reconnaissance obligatoire sera effectué en convoi par tous les pilotes.

Article 9. DEPART :

Les positions sur la grille pour les 2 manches seront définies par les essais chronométrés du samedi matin.

Toute intervention quelque soit sa nature ne sera tolérée sur la grille de départ.

Seuls les pilotes en dossard, la direction de course, la presse auront accès sur la ligne de départ. Les mécaniciens et accompagnateurs devront rester derrière les barrières sous peine de pénalité de 2 minutes.

Le départ sera donné style Le Mans, les pilotes seront face à leur Quad un genou à terre, coupe circuit à la main au signal du directeur de course les pilotes rejoindront leur Quad brancheront le coupe circuit et mettront leur Quad en marche.

Le démarrage à la poussette sera autorisé 1 minute après le départ et sur ordre du directeur de Course, le pilote pourra se faire aider de son mécanicien et de son équipier.

Article 10. RAVITAILLEMENT :

Toutes interventions Quad et pilote se feront impérativement dans les stands attribués par l'organisation.

Aucun carburant autre que celui vendu dans le commerce ne sera autorisé. Les ravitaillements se feront moteur arrêté sans pilote sur la machine. Il ne devra pas y avoir plus de 30 litres de carburant dans les stands.

Article 11. ARRIVEES :

L'arrivée sera donnée face au poste de chronométrage. Au drapeau à damiers tous les pilotes devront ralentir, avec interdiction de doubler.

Article 12. STANDS

Un extincteur de 9 kg sera obligatoire dans chaque stand, modèle agréé pour les feux hydrocarbure visible devant chaque stand. Seront admis dans les stands: les pilotes, 2 mécaniciens, un panneuteur responsable d'équipe et 2 accompagnateurs. Les bracelets d'accès seront remis lors des contrôles administratifs, ainsi que 2 vignettes véhicules (une pour l'accès au stand, et l'autre pour le pré parc)

L'entrée des stands sera fermée un tour avant l'arrivée de la manche.

Article 13. REPARATIONS :

Les Quads devront tous être présentés au contrôle technique, où un marquage sera effectué. Toutes les pièces pourront être changées pendant la course sauf le cadre. Aucune réparation ne sera autorisée en dehors des stands (pénalité), sauf bougie et chaîne et **uniquement par le pilote.**

En cas de panne le pilote pourra ramener et évacuer son Quad en le poussant, rapporter à pied le dossard à son équipier qui pourra repartir.

Toutes soudures ou meulages sont interdits dans les stands, un endroit spécifique sera mis à disposition (matériel non fourni).

Article 14. CLASSEMENTS

Le classement scratch sera établi à l'issue de la dernière manche par cumul des tours obtenus lors des 2 manches.

C'est l'équipe qui aura parcouru le plus grand nombre de tours total des 2 manches qui sera déclarée gagnante de la FOOLZMANIA ENDURANCE.

En cas d'égalité, l'équipe qui aura obtenu le meilleur classement sur la dernière manche sera déclarée vainqueur.

Tout pilote qui passera la ligne d'arrivée 20 minutes après le drapeau à damiers verra son dernier tour non compté.

La course sera achevée à l'abaissement du drapeau sur l'équipage classé 1^{er} à l'issue du temps réglementaire écoulé.

Le directeur de course pourra moduler le temps de course pour raison de sécurité.

Article 15. SANCTIONS :

Les sanctions seront prises par le jury conformément au code sportif.

Machine non conforme au contrôle technique	départ refusé
Casque ou équipement non conforme	départ refusé
Contrôle de bruit en fin d'épreuve (tolérance 2 db)	10 minutes
Usage d'une machine non vérifiée au technique	disqualification
Fumer dans les stands	disqualification
Véhicules non autorisés dans les stands	30 minutes

Non utilisation du tapis environnemental	1ère infraction : rappel
	2ème infraction : 30 minutes
Vitesse excessive dans les stands	1ère infraction : 30 minutes
	2ème infraction : disqualification
Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands	disqualification
Non respect du balisage de la piste ou des stands	disqualification
Circuler sans casque (piste, emprise de la manifestation)	disqualification
Ravitailler moteur en marche ou pilote sur la machine	disqualification
Réparation sur la piste contraire au règlement	disqualification
Remorquage sur le circuit	disqualification

Article 16. RECLAMATIONS:

Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du code sportif à l'article 510 et suivants et 2.3.1.1 et suivants. Les réclamations concernant les classements seront reçues dans les 30 minutes qui suivent la publication des résultats de chaque manche, accompagnées d'un chèque de 75 euros remboursable si la réclamation est fondée.

Réclamation qui devra être remise au directeur de course par écrit.

En cas de démontage une caution de 100 euros pour moteur 2 temps et 250 euros pour moteur 4 temps devra être déposée en plus. Si la réclamation n'est pas fondée cette somme sera versée au pilote mis en cause.

Attention toutes réclamations ou contestations devront être déposées auprès directeur de course qui **seul sera apte** à prendre les décisions nécessaires.

Article 17. ASSURANCE :

Cet évènement est assuré selon les garanties prévues par les articles du code du sport R.331-18 à R.331-44.

Article 18. APPLICATION DU REGLEMENT :

Tous points non prévus au présent règlement seront examinés par le jury conformément au règlement F.F.M. En s'inscrivant les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par la direction de course et ne reconnaissent comme seule Juridiction sportive que le code sportif F.F.M.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, en cas de force majeure, les organisateurs ne seront tenus pour responsables envers les concurrents et les frais d'engagement ne seraient pas remboursés.

Article 19.

L'organisation se réserve le droit de refus d'engagement sans avoir à justifier le motif et la cause.

Article 20 .RECOMPENSES

- 1^{er} scratch : Prime 1000 euros + coupes
- 2^{ème} scratch : Prime 600 euros + coupes
- 3^{ème} scratch : Prime 300 euros + coupes
- 4^{ème} scratch : Prime 200 euros + coupes
- NCB : coupes aux 3 premiers
- FEMININES : coupes aux 3 premières
- VETERANS (plus de 45 ans) : coupes aux 3 premiers
- JEUNES (moins de 18 ans) : coupes aux 3 premiers

Article 21. OFFICIELS

Directeur de course :

Commissaire sportif :